



Commune de

Baelen

INFOS COMMUNALES

BAELEN - MEMBACH

N° 436

SEPTEMBRE
OCTOBRE
2023

DOSSIER

PLACE AUX ENFANTS

Une journée qui rassemble

www.placeauxenfants.be

PLACE AUX enfants

NATURE

LA CHOUETTE CHEVÊCHE



**14 octobre
2023**

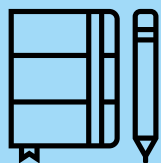
PLACE

AUX

enfants







RÔLE DE GARDE DES MÉDECINS

Le médecin généraliste de garde est joignable au numéro unique : **1733**

La population pourra, via ce numéro unique, entrer en contact avec le médecin généraliste de garde, **toutes les soirées et nuits de la semaine entre 19h et 8h du matin**, le week-end du **vendredi 19h au lundi 8h** et **les jours fériés de la veille 19h au lendemain 8h**.

RÉGION DOLHAIN-BAELEN-WELKENRAEDT ADRESSES DES MÉDECINS

Limbourg

DEGROS Emile	087.76.20.81
Rue O. Thimus, 33 - DOLHAIN	
FOURIR Béatrice	087.76.31.21
Rue J. Wansart, 11 - GOË	
MILET Jean-Pierre	087.76.34.40
Rue Maisier, 12 - DOLHAIN	
(domicile)	087.76.61.48
Neupré, 17 - BILSTAIN	
MILET Séverine	087.76.34.40
Rue Maisier 12 - DOLHAIN	
(domicile)	087.76.61.48
Neupré, 17 - BILSTAIN	
STEVENS Anne-Françoise	087.76.45.45
Rue des Ecoles, 17 - DOLHAIN	
TIQUET Marie-Pierre	087.76.45.45
Rue des Ecoles, 17 - DOLHAIN	
DEJARDIN Kevin	087.76.45.45
Rue des Ecoles, 17 - DOLHAIN	
TRAN Quang Hiep	087.44.58.81
Chemin du Meunier, 15 - BILSTAIN	

Baelen

STAINIER Xavier	087.76.39.04
Route d'Eupen, 6 - BAELEN	
CORDIER Anaïs	0479.95.23.01
Rue Longue, 2 - BAELEN	

Welkenraedt

ADLJU Arsalan	087.44.87.65
Rue des Déportés 3 - WELKENRAEDT	
DEJALLE Joseph	087.88.16.05
Rue Nishaye, 30 - HENRI-CHAPELLE	
ESSER Patrick	087.88.28.44
Rue Reine Astrid, 34 - WELKENRAEDT	
JOSKIN Benoît	087.88.17.44
Rue de la Croix, 14 - WELKENRAEDT	
PICQUOT Eric	087.88.07.43
Rue de l'Eglise, 5 - WELKENRAEDT	
RÖMER Bernard	087.88.23.12
Rue du Centre, 2 - WELKENRAEDT	



Au moment où j'écris ces quelques lignes, nous sommes au lendemain de la journée « beach volley » et de la soirée « open air » organisées par la jeunesse Baelen Membach. Je tiens à féliciter les organisateurs de cette manifestation pour avoir su répondre aux multiples recommandations proposées par les services de la police et de la zone de secours afin que le collège puisse donner son autorisation à cette journée sportive et festive.

Malheureusement, après la soirée, certains individus se sont livrés à des actes de vandalisme par la dégradation de mobilier urbain. Ce type de comportement est condamnable à plusieurs égards, il s'agit de déprédations de biens qui appartiennent et qui sont financés par l'ensemble de la population mais aussi d'un manque de respect pour les ouvriers communaux qui voient leur travail saccagé par une bande de petits voyous.

Cela ne doit évidemment pas freiner l'enthousiasme de tous les bénévoles qui s'activent pour animer notre commune pendant la période estivale. Je pense bien sûr :

- Aux organisateurs du trail du dragon
- Aux membres de l'ASBL « Foyer culturel et sportif » pour la journée du 21 juillet
- Au club cycliste pour l'organisation de la 25e édition du jogging baelenois
- A la Jeunesse Baelen Membach pour l'évènement évoqué ci-dessus
- Aux riverains de la rue Longue pour la brocante annuelle
- Au comité de la fête au village de Membach

Sans oublier les deux sociétés de tir, la St-Paul et la St-Jean, toujours actives dans l'animation des kermesses de nos deux villages.

La période de congés terminée et les formalités administratives abouties, certains travaux ont pu ou vont débuter. Le chantier de la liaison entre le parc communal et le chemin de la Joie est en cours et devrait être terminé vers la mi-septembre. La réfection de chemins agricoles débutera également dans les prochaines semaines en fonction des disponibilités de l'entrepreneur qui s'est vu attribuer le marché de travaux.

Lors du conseil communal du 21 août dernier, le cahier des charges relatif à la désignation d'un auteur de projet pour l'étude de l'aménagement de la traversée de Néreth, a été approuvé. Ce projet devra intégrer des aménagements de sécurité pour les usagers faibles.

Meilleurs vœux de bonne rentrée à tous et toutes, petits et grands.

Votre Bourgmestre,
Maurice Fyon



Administration communale de Baelen • rue de la Régence 1 • 4837 BAELEN
Tél. : 087 76 01 10 • Site internet : www.baelen.be

Bulletin communal bimestriel

Editeur responsable : Maurice FYON, Bourgmestre
Rédaction et coordination : Maurice FYON

Prochaine édition : **novembre - décembre 2023** distribué **du 6 au 10 novembre**.

Date limite de remise des documents : 15 octobre 2023.

Envoi de documents par e-mail à bulletincommunal@baelen.be en fichier traitement de texte sans mise en page particulière, photos en format.jpg (300dpi) à envoyer en pièce jointe.

**SITE INTERNET DE
LA COMMUNE DE BAELEN****www.baelen.be****BUREAUX
DE L'ADMINISTRATION
COMMUNALE****HORAIRE**

LUNDI	8H30 - 12H
MARDI	8H30 - 12H ET 14H - 16H
MERCREDI	8H30 - 12H
JEUDI	8H30 - 12H ET 14H - 16H
VENDREDI	8H30 - 12H
SAMEDI	9H - 12H (PERMANENCE)

SUR RENDEZ-VOUS LES LUNDI, MERCREDI
ET VENDREDI APRÈS-MIDI

**Les dossiers d'urbanisme en cours
d'enquête publique sont consultables le
samedi durant la permanence.**

ATTENTION : l'agent présent lors de la
permanence n'a pas connaissance des
dossiers d'urbanisme, il ne pourra fournir
aucun renseignement ni prendre de
message.

Pour des informations sur les dossiers
d'urbanisme en cours d'enquête publique,
veuillez prendre contact avec le service
urbanisme (Madame Delège) -
urbanisme@baelen.be ou 087.76.01.21
du lundi au vendredi

BUREAUX FERMÉS

L'Administration communale sera fermée :

le mardi 27 septembre
(Fête de la Communauté française)

le samedi 28 octobre

les mercredi 1^{er} et jeudi 2 novembre
(Toussaint)

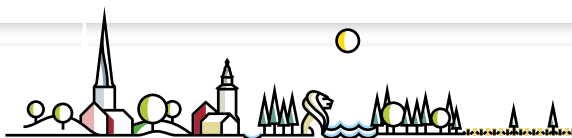
le samedi 11 novembre
(Armistice)

**PLANNING PARUTIONS 2023 DU BULLETIN COMMUNAL**

Période	Remise des textes à l'Adm. communale	Date de distribution postale
nov/déc 2023	15-oct-23	du 6 au 10 novembre



Un grand merci à la Royale Chorale
Saint-Grégoire de Baelen pour sa
participation aux obsèques de
Henri Bastin de la part de Lilli Goka,
son épouse, et la famille.

**ÉTAT-CIVIL****NAISSANCES**

Mathis Kerren, Médael, 5/A (10/06)
Adam Derousseau, Honthem, 40/A (14/06)
Maelie Papadopoulos, Honthem, 36 (16/06)
Kyan Meyer, rue Peter Hodiamont, 6 (10/07)
Lia Kannstein, Honthem, 48 (10/07)
Judith Léonard, chemin de Hoevel, 10 (11/07)
Juliette Degbomont Jamsin, Hoyoux, 5 (16/07)
Myra El-Kbir, rue Boveroth, 35/5 (27/07)
Clémence Delhez, Meuschemen, 12 (30/07)

DÉCÈS

Emma Fourir, vve de Jean-Marie Massenaux, rue du Pensionnat, 7 (22/06)
Louis Dumont, époux de Anneliese Peichl, allée des Saules, 34 (24/06)
Marie-Laure Franssen, vve de Joseph Ahn, rue du Pensionnat, 7 (29/06)
Gertrude Lambrechts, épouse de Emmanuel Legros, place Th. Palm, 17/1 (6/07)
Charles Bindels, rue de l'Eglise, 17 (10/07)
Annedoris Prieur, vve de Horst Konopka, Nereth, 39 (23/07)
Victor Bartholémy, époux de Anneliese Zimmermann, route d'Eupen, 59 (28/07)
Sibilla Belleflamme, vve de Franz Höllander, rue du Pensionnat, 7 (01/08)
Albert Corman, époux de Alice Reul, Runschen, 49 (3/08)

MARIAGE

Hervé Henrotay et Cindy Schyns, rue des Fusillés, 27 (17/06)
Gilles Stommen et Alysso Dortu, place Th. Palm, 5 (24/06)
Guy Schins et Sonja Theissen, rue Boveroth, 64 (01/07)
Sebastian Kremers et Caroline Braun, route d'Eupen, 23/2 (15/07)
Yanick Dongmo Tsagué et Esther Ngeleka, Forges, 115/1/1 (15/07)
Christian Perick et Virginie Skuvie, Honthem, 25/A (5/08)
Bernard Baum et Catherine Mestrez, Forges, 40 (12/08)



**VOUS AIMEZ PARTICIPER À NOS ACTIVITÉS !
VOUS SOUHAITEZ ÊTRE TENUE INFORMÉ DE
L'ACTUALITÉ COMMUNALE ?**

**ALORS, INSCRIVEZ-VOUS À NOTRE
NEWSLETTER SANS TARDER !**

**RENDEZ-VOUS SUR WWW.BAELEN.BE
POUR VOUS INSCRIRE**

Monsieur le Bourgmestre,
Vous tous, chers amis et famille,
Nous avons été très touchés par la
délicate attention, par vos vœux, vos
cadeaux, vos fleurs, que vous nous
avez témoigné lors de nos noces
de diamant et il nous tient à cœur
de vous faire part de nos sincères
remerciements et notre pleine
gratitude à avoir contribué à notre
bonheur pour cette belle journée
exceptionnelle.

Avec nos sentiments respectueux,
**Sybille et Michel
Beckers – Barthélemy**



ALE DE BAELEN (ASBL)



Rue de la Régence, 6 | B-4837 Baelen

Tél. : **087/76.01.28** | **0477/92.21.40**

aledebaelen@gmail.com

Lundi : 8h30 - 12h00 / 13h00 - 16h00

Mardi : 8h30 - 12h00 / 13h00 - 16h00

Mercredi : joignable uniquement par téléphone
ou par mail

Judi : joignable uniquement par téléphone ou
par mail

Vendredi : Fermé



OBJETS TROUVÉS

Renseignements : Administration
communale (087/76.01.10)

Les objets trouvés sont conservés à
l'administration communale.

**N'hésitez pas à contacter le service
population si vous avez perdu
quelque chose.**



LE PARC D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES EUPEN - BAELEN

Les investisseurs qui souhaiteraient
implanter leur entreprise dans le parc
d'activités économiques de Eupen -
Baelen, situé rue Mitoyenne, peuvent
s'inscrire auprès de la SPI (Service
Promotion Initiatives en Province de
Liège). Ils seront dès lors inscrits sur une
liste d'attente qui constitue l'ordre de
traitement des dossiers.

**Atrium Vertbois, rue du Vertbois, 11 -
B-4000 LIEGE | Tél. : 04/230.11.11 | Fax :
04/230.11.20 | www.spi.be**



POSTE DE POLICE DE BAELEN

Heures d'ouverture :

**Mercredi : de 13h00 à 17h00 >
uniquement pour les plaintes.**

**Veuillez prendre rendez-vous au
087/76.66.71**

En-dehors de ces heures, vous pouvez
vous adresser à l'Antenne de Welkenraedt,
de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 du
lundi au vendredi. Tél. : 087/343.580

**EN CAS D'URGENCE,
FORMEZ LE 101**



WELKENRAEDT, PLOMBIÈRES, BAELEN

Place des Combattants, 21
B-4840 WELKENRAEDT

T 087/69 32 00 - **F** 087/69 32 00

E maisondelemploi.welkenraedt@forem.be

**Lundi et mercredi : 8h30 à 12h00 et
13h30 à 16h00**

Mardi, jeudi et vendredi : 8h30 à 12h00

CPAS DE BAELEN

UNE FOIS PAR MOIS AU CPAS DE BAELEN :

AIDE JURIDIQUE DE PREMIERE LIGNE

Permanences d'informations juridiques accessibles
gratuitement à TOUS !

Les prochaines permanences auront lieu **tous les troisièmes vendredis du mois :**

- ✓ **Vendredi 15/09/2023** de 10 à 11 heures
- ✓ **Vendredi 20/10/2023** de 10 à 11 heures
- ✓ **Vendredi 17/11/2023** de 10 à 11 heures
- ✓ **Vendredi 15/12/2023** de 10 à 11 heures



TONTE DES PELOUSES

Nous attirons votre attention sur le
fait que l'usage des tondeuses et de
tout engin bruyant est

**INTERDIT DURANT TOUTE LA
JOURNÉE LES DIMANCHES ET
JOURS FÉRIÉS**, ainsi que les

autres jours entre 20h et 8h.

**(Article 132.2 de l'Ordonnance de police
administrative adoptée par le Conseil
communal)**



LE SAVIEZ-VOUS ? L'ÉMONDAGE DES PLANTATIONS

BIEN DES CITOYENS N'ONT PAS UNE INFORMATION PRÉCISE CONCERNANT CERTAINES OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ, DE SALUBRITÉ ET DE TRANQUILITÉ PUBLIQUES.

NOUS AVONS DÉCIDÉ DE PUBLIER DANS CETTE RUBRIQUE DES EXTRAITS DE L'ORDONNANCE DE POLICE ADMINISTRATIVE GÉNÉRALE ADOPTÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAL.

L'ÉMONDAGE DES PLANTATIONS SE TROUVANT SUR LES PROPRIÉTÉS, EN BORDURE DE VOIRIE.

Les haies et plantations bordant la voie publique et délimitant les prairies et terrains exploités par nos agriculteurs :

- ✓ La taille doit avoir lieu au minimum une fois par an et avant le 1^{er} novembre.
- ✓ L'entretien du talus ou de l'accotement herbeux de la voie publique sur une largeur de 50 cm doit être assuré également.
- ✓ La largeur de la haie placée à la limite du domaine public ne peut dépasser 20 cm de l'aplomb du pied de la haie, du côté de la voie publique.
- ✓ Les branchages taillés doivent être évacués dans les huit jours sauf s'il s'agit d'accotements herbeux hors agglomération et que les branchages sont déchiquetés à un gabarit inférieur à 1 cm x 2,5 cm.
- ✓ Le trottoir et les chemins doivent être nettoyés sous peine d'une sanction administrative communale

Les haies et plantations bordant la voie publique et délimitant les parcelles bâties ainsi que les parcs et jardins en zone agglomérée :

- ✓ La plantation des haies ne peut être effectuée à moins de 50 cm de la limite du domaine public.
- ✓ La taille doit avoir lieu autant de fois que nécessaire afin de ne pas laisser déborder la haie ou plantation sur la voie publique à moins de 2,5 m au-dessus du sol.

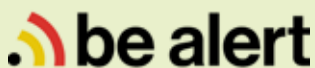
- ✓ Le ramassage et l'évacuation des déchets et branches résultant de la taille doivent être immédiats.

Dispositions applicables à toutes les plantations et haies bordant la voie publique :

- ✓ La taille des plantations et haies empêchera en permanence tout débordement sur la partie carrossable d'une voie publique à moins de 4,5 m au-dessus du sol et tout débordement à moins de 3 m du sol de toute voie publique non carrossable ou réservée aux piétons, cyclistes et cavaliers.
- ✓ La taille des plantations et haies situées à l'intérieur d'un virage empêchera tout débordement sur le domaine d'une voie publique carrossable à moins de 4,5 m du sol. La même mesure est applicable jusqu'à 10 m de l'amorce de l'intérieur d'un virage.
- ✓ La taille ne peut maintenir de débordements au-dessus d'un accotement ou d'un trottoir en ligne droite ou à l'extérieur d'un virage à moins de 2,5 m du sol ni réduire d'aucune manière la largeur d'un trottoir ou d'un accotement le long d'une voie carrossable.
- ✓ La taille des haies le long d'un chemin non carrossable doit laisser en permanence une distance latérale dégagée de 2 m par rapport à l'axe d'un chemin et ne peut jamais déborder sur le domaine public si le chemin a une largeur légale inférieure à 4 m, même si des plantations existent sur le domaine public.

Le riverain est en outre tenu d'obtempérer aux mesures complémentaires prescrites par l'autorité compétente.

Dans le cas d'une parcelle comportant plusieurs copropriétaires, l'obligation incombe solidairement à chacun d'eux.



NOTRE COMMUNE A FRANCHI LE CAP ET ADHÈRE AU SYSTÈME D'ALERTE NATIONAL

BE-ALERT, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Be Alert est un système d'alerte qui permet aux personnes inscrites dans un périmètre défini de recevoir via sms, mail ou téléphone, les premières mesures à prendre en cas de situation d'urgence, transmises par la Commune, la Province ou l'autorité fédérale.

POUR QUI ?

Toutes les personnes inscrites au système dans la zone où se déroule la situation d'urgence. Il est possible de s'inscrire plusieurs fois afin d'être repris dans les listes pour son domicile mais aussi son lieu de travail, l'école des enfants...

POUR QUOI ?

Pour réduire les conséquences de la situation d'urgence en avertissant la population en quasi temps réel de la survenance de la crise et en permettant la mise en place des premières mesures de sécurité pour la protection des personnes et des biens.

COMMENT Y ADHÉRER ?

En remplissant le formulaire sur www.be-alert.be.

COMBIEN ÇA COÛTE ?

L'adhésion et la réception des informations sont gratuites.



Commune de
Baelen

“Reden, reden, ... lernen!”
Activités ludiques et sans prise de tête
pour oser parler l'allemand !”



de 19h à 20h30

Au Bailus à Baelen

° Dès 15 ans : les lundis du 5 septembre jusqu'à fin janvier

OU

les mardis du 6 septembre jusqu'à fin janvier

° Connaissances de base de l'allemand requises (niveau A2/B1)

° **Infos et inscriptions** : ° arnaud.scheen@baelen.be

° 0494/086872

Espace des Rencontres **BAELEN**

DIMANCHE
10/9
2023
DE 10H À 16H



Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.baelen.be



Barrage de la Gileppe

Projet de délimitation des zones de prévention

Enquête publique

Du 29/09/2023 au 30/10/2023

Info : <https://www.jalhay.be>
<https://www.baelen.be>



LE MÉRITE SPORTIF, CULTUREL ET ASSOCIATIF SERA À NOUVEAU DÉCERNÉ CETTE ANNÉE LORS D'UNE SOIRÉE FESTIVE LE SAMEDI 28 OCTOBRE 2023.



Le mérite sportif, culturel et associatif sera à nouveau décerné cette année lors d'une soirée festive le samedi 28 octobre 2023. Les candidatures peuvent être proposées par toute personne intéressée avant le 30 septembre à l'aide du formulaire disponible à l'administration communale ou téléchargeable sur <https://www.baelen.be/loisirs/merite-sportif-culturel-et-associatif/merite-sportif-culturel-et-associatif-2023>

i Toutes les modalités et informations utiles concernant l'organisation de la soirée du mérite sportif, culturel et associatif seront communiquées en temps voulu.

Ci-dessous le règlement

Règlement relatif aux mérites sportif, culturel et associatif

Article 1^{er} : Les mérites sportif, culturel et associatif sont attribués chaque année au cours du quatrième trimestre. La période de référence est située entre le 1^{er} septembre de l'année précédente et le 31 août de l'année en cours.

Article 2 : Pour le mérite sportif, toutes les spécialités et disciplines sportives sont mises sur pied d'égalité, qu'elles soient exercées par des sportifs professionnels ou amateurs, valides ou moins valides.

Article 3 : Les candidats pour les mérites sportif, culturel et associatif doivent :

- ✓ S'il s'agit de personnes physiques : être domiciliées à Baelen ou pratiquer leur activité dans un club ou groupement ayant son siège social dans la Commune.
- ✓ S'il s'agit de clubs ou groupements : avoir leur siège social et leurs activités principales à Baelen.

Article 4 : Les candidatures, présentées par toute personne intéressée, appuyées par des documents et justifications utiles (curriculum, articles de presse, ...), sont adressées à l'administration communale pour le 30 septembre au plus tard, à l'aide du formulaire disponible à l'administration communale et également téléchargeable sur le site de la Commune.

Article 5 : Le jury d'attribution est composé de la façon suivante :

- ✓ Président : l'Echevin des Sports en exercice.

✓ Membres de droit : le Bourgmestre, l'Echevin de la Culture et deux Conseillers communaux en exercice.

✓ Membres facultatifs : un représentant de chaque association culturelle et sportive de la Commune.

Article 6 : Trois prix sont attribués, à savoir :

✓ Le mérite sportif, attribué annuellement à un club, un groupement ou un sportif qui, dans la pratique de son sport, contribue au renom du sport. Un ou deux accessits pourront être attribués.

✓ Le mérite culturel, attribué annuellement à un groupement ou une personne qui s'est distingué(e) dans la pratique de son activité culturelle.

✓ Le mérite associatif, attribué annuellement pour autant qu'une candidature le justifie, à une personne qui s'est dévouée depuis de nombreuses années dans le monde sportif, culturel ou associatif local.

Article 7 : Le jury définira son mode de fonctionnement. Il a la faculté de ne pas attribuer un ou plusieurs mérites en l'absence de candidatures valables et de proposer en séance un candidat qui n'aurait pas envoyé de candidature. Ses décisions sont sans appel et se prennent en séance unique.

Article 8 : Les prix seront remis au cours d'une séance officielle et publique.

Règlement relatif aux mérites sportif, culturel et associatif adopté le 14 mars 2022 par le Conseil communal de Baelen.



COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

À **BAELEN** ET À **MEMBACH**, LE JOUR DE COLLECTE DES DÉCHETS EST LE LUNDI : CHAQUE SEMAINE POUR LES DÉCHETS MÉNAGERS, UNE SEMAINE SUR DEUX POUR LES PMC ET PAPIERS/CARTONS (À VÉRIFIER DANS VOTRE CALENDRIER INTRADEL).

Les conteneurs ainsi que les sacs PMC et les papiers-cartons doivent être placés à rue le dimanche après 19h ou le lundi avant 6h.

Les poubelles qui n'ont pas été récoltées devront être reprises par leurs propriétaires jusqu'à la prochaine collecte. En effet, tout dépôt des poubelles en dehors des horaires prévus pour le ramassage pourrait être sanctionné par une amende.

Si vos poubelles n'ont pas été récoltées alors qu'elles avaient été déposées avant l'heure limite et ne présentaient pas d'erreur de tri, vous pouvez contacter Intradél au 04/240.74.74 dans les 24h de la collecte pour savoir si un deuxième passage peut être prévu.

PETIT RAPPEL DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE POLICE

Modalités de collecte des déchets ménagers et des déchets ménagers assimilés

Article 28

§1^{er}. Les déchets ménagers et les déchets ménagers assimilés sont déposés dans les récipients de collecte devant l'immeuble d'où ils proviennent, au jour fixé par le collège communal et au plus tôt la veille à 19 heures. Les collectes pouvant débuter dans certains quartiers dès 7 heures du matin, tout usager prend ses dispositions afin que les déchets soient sortis à temps. L'usager prend également toutes les précautions de rigueur compte tenu des circonstances et prévisions météorologiques.

§10. Si pour quelque raison que ce soit (neige, verglas, grève,...), la collecte n'a pas été effectuée le jour fixé, les récipients de collecte et, d'une manière générale, les déchets non collectés doivent être rentrés par les personnes les ayant déposés et ce, le jour même à 20 heures au plus tard.

Dépôt anticipé ou tardif

Article 29

Un dépôt anticipé ou tardif constitue une infraction à la présente ordonnance. Par dépôt anticipé, on vise le dépôt qui ne respecte pas les modalités d'horaire fixées par la présente ordonnance. Par dépôt tardif, on entend le dépôt qui est réalisé après le passage de l'opérateur de collecte de déchets.

INTERDICTIONS DIVERSES

Article 40.

Il est interdit :

De déposer ou de laisser des récipients le long de la voirie publique à des jours autres que ceux prévus pour la collecte, sauf autorisation écrite et préalable du Bourgmestre ; s'ils ne sont pas collectés en même temps que les déchets qu'ils contiennent, les récipients doivent être rentrés le jour même de la collecte ;

Sanctions

Article 41

Sans préjudice de l'éventuelle sanction administrative prononcée par le Collège communal, sera puni d'une amende administrative de maximum 250 euros quiconque contrevient aux dispositions des articles des sections 1 à 8 du présent chapitre.



CONSERVE & MOI

Atelier pratique d'initiation
à la conservation des aliments

Venez découvrir deux méthodes de conservation
de fruits et légumes (pasteurisation
& lactofermentation) et repartez avec :

- De nouvelles connaissances théoriques et pratiques
 - Vos préparations de fruits et légumes lactofermentés et pasteurisés
 - La confiance nécessaire pour réaliser et consommer vos propres conserves
- Un support théorique complet comprenant l'ensemble des techniques de conservation et des recettes !

3H D'ATELIER - GRATUIT

INSCRIPTION OBLIGATOIRE (12 ANS MINIMUM)

PLACES LIMITÉES

03/10 de 18h30 à 21h30 :
LIEU: école communale de Membach

Une action d'Intradel et votre commune

DATES ET INSCRIPTION: WWW.INTRADEL.BE



©www.perrinedessinc.be



Avec le soutien de la

Wallonie



VISITES GUIDÉES EN PAYS DE VESDRE

2023 • 2024 Verviers & Alentours



Par l'AGAV

15 octobre 2023

« LE QUARTIER DES HOUGNES »

Un quartier né au début du 20^e siècle. Cela se marque particulièrement dans la cité-jardin de la rue Léopold Mallar, œuvre de l'architecte Carlos Thirion. Ici règne le calme, l'esthétique, la vraie vie.. Et le quartier nous réserve encore des surprises : maisons art nouveau et art déco, une rue des Côteaux qui nous emporte à la mer du Nord. Un coin de Verviers plein de charme... A découvrir !



📍 Point de départ :
14h00, Place Henri Vieuxtemps, 4800 Verviers

📞 Renseignements :
0486/84.99.37

19 novembre 2024

« STEMBERT : À LA DÉCOUVERTE DE LA MONTAGNE PIERREUSE »

En route pour la montagne pierreuse (Stein Berg), jusqu'au point culminant à 342 mètres !

Nous évoquerons quelques personnalités de Stembert, cette ancienne commune autonome, tout en découvrant ses ruelles anciennes, ses maisons remarquables, ses légendes et son fameux vivier...



📍 Point de départ :
14h00, Eglise Saint-Nicolas, rue de l'Eglise, 4801 Stembert

📞 Renseignements :
087/22.12.94

L'Association des Guides de l'Arrondissement de Verviers (A.G.A.V.), en collaboration avec la Maison du Tourisme du Pays de Vesdre, souhaite faire découvrir au grand public le **patrimoine naturel, culturel et industriel de la région verviétoise** par une approche multidisciplinaire. Elle cherche à développer l'**activité touristique** en aidant à comprendre l'évolution urbaine et ses aspects particuliers. Toutes les balades proposées par l'A.G.A.V. sont assurées par des **guides diplômés**. Cette association se tient au service des groupes sur demande : groupes scolaires ou familiaux, associations culturelles, comités d'entreprises, etc.

Information : Nicole BRAYEUR (Présidente) +32 (0) 494/94.09.96

21 janvier 2024

« ANDRIMONT : AUTOUR DE SAINT-LAURENT »

Prenons de la hauteur et découvrons un ancien village qui, en plus de son église, possédait un château !

Aujourd'hui, Andrimont s'est beaucoup construit mais garde encore les traces de son riche passé...



📍 Point de départ :
14h00, Eglise Saint-Laurent, Place Communale, 4821 Andrimont

📞 Renseignements :
087/22.94.85

18 février 2024

« LE PATRIMOINE INDUSTRIEL VERVIÉTOIS DE FOND EN COMBLE »

La ville de Verviers s'est développée de pair avec son industrie. Des usines, des maisons ouvrières, des machines, des gares ; une kyrielle d'éléments industriels sont encore visibles aujourd'hui. Parfois, de petits symboles ou représentations sont dissimulés sur nos façades. Ouvrons les yeux et (re)découvrons notre patrimoine industriel !



📍 Point de départ :
14h00, parvis de la gare centrale, 4800 Verviers (attention: arrivée au Centre Touristique Laine et Mode)

📞 Renseignements :
0498/30.94.86

17 mars 2024

« A L'ASSAUT DE LIMBOURG, ANCIEN DUCHÉ MÉDIÉVAL »

Visite commentée à travers venelles et arvô de ce pittoresque village implanté au sein d'un magnifique site fortifié. Nous découvrirons le départ du chemin des Ducs de Limbourg, un jardin discret, des ruines dans la forêt mais aussi une superbe Grand-place au charme authentique. Une histoire riche de 10 siècles, une architecture préservée en lien avec celle-ci et un patrimoine exceptionnel sont au programme de cette balade.



📍 Point de départ :
14h00, Arvô, Place Saint-Georges, 4830 Limbourg

📞 Renseignements :
0497/70.24.08



Nos guides touristiques sont disponibles pour vous !

Au menu: qualité, passion, convivialité, échanges, partages...

N'hésitez plus ! Ils n'attendent que vous...

21 avril 2024

« LES BOULEVARDS, ENTRE CHAUSSÉES ET ROCADE »

Splendide projet d'embellissement et d'agrandissement de la ville à la fin du 19^e siècle, ce quartier est à la pointe du progrès mené par de grands architectes : plan génial, larges places, rues et avenues, demeures riches aux styles variés, espaces verts, ... Ici, Verviers respire ! Partons ainsi à l'assaut de cet ensemble riche en superbes demeures et particulièrement verdoyant.



Point de départ :
14h00,
Monument de la Victoire,
rue du Palais, 4800 Verviers

Renseignements :
0486/84.99.37

19 mai 2024

« ENSIVAL : HAMEAU VIEUX DE NEUF SIÈCLES AUX MULTIPLES SECRETS »

Par les méandres de la farouche Vesdre, la promenade approchera les différentes anciennes usines qui ont permis au petit hameau d'Ensival, devenu village, de grandir tel qu'on le découvre actuellement.

Meurtri en 2021 et par d'autres événements bien antérieurs, le cœur d'Ensival étonne par la frénésie de la construction sans trop d'alignement. La raison vous en sera contée. L'usine de voitures de Louis Linon, le parc Godin, la Vesdre limite du marquisat de Franchimont et du duché de Limbourg étaient les acteurs principaux de ce village qui vivra grâce à la solidarité.



Point de départ :
14h00, rond-point à la rue Jules
Cereux et du pont Léopold,
4800 Verviers

Renseignements :
087/67.97.42

MAISON DU TOURISME DU PAYS DE VESDRE

Rue Xhavée 61 | B - 4800 Verviers | +32 (0) 87 78 79 99
info@paysdevesdre.be | www.paysdevesdre.be | www.fwgt.be



© : DANIEL ROUSSEL, MTPV, BERNARD CHARLIER, PATRICK OUTERS BLACK
BOX PHOTO, CÉDRIC HENDRIKS, COMMUNE DE DISON, VINCENT BOTTA



Avec le soutien du Commissariat Général au Tourisme de la Région Wallonne et la Fédération du Tourisme de la Province de Liège

16 juin 2024

« BAELEN-MEMBACH : ENTRE NATURE ET CULTURE »

C'est à une promenade bucolique que nous vous invitons en ce mois de juin ! Par des chemins de campagne, nous relierons en une boucle de 7km, les deux entités de Baelen et Membach ainsi que leurs églises Saint-Paul et Saint-Baptiste. Dans les deux villages, nous pourrions apprécier de nombreuses jolies maisons remarquables, évoquer l'histoire de la région, son économie, et son célèbre marbre rose. Se munir de chaussures confortables !



Point de départ :
14h00, Église Saint-Paul, centre du
village, 4837 Baelen

Renseignements :
087/22.12.94

Et pour les groupes...

Vous êtes membres d'une association, d'un club, d'un groupement ? Et vous souhaitez découvrir notre région "autrement" ?

L'AGAV propose de nombreuses thématiques formidables pour vos groupes (mini. 5 et max. 35 personnes) : cœur historique de Verviers, parcours des fresques, Limbourg, Verviers ville insolite, l'Hôtel de Ville de Verviers, le Tour du Pays de Vesdre,...

Prenez contact avec nous par e-mail info@paysdevesdre.be pour obtenir la brochure des groupes ou rendez-vous sur www.paysdevesdre.be/groupe !



Profitez des mois d'été... pour découvrir un des **Plus Beaux Villages de Wallonie, à savoir Limbourg** !

Le programme complet des activités et des nombreuses visites guidées organisées par le Syndicat d'Initiative de Limbourg se trouve sur www.limbourg-tourisme.com !

Arpentez les ruelles de cet ancien bourg médiéval et découvrez de magnifiques joyaux architecturaux et culturels...

Adulte : 5€
Enfant - 12 ans :
GRATUIT

Merci de prévoir
le compte juste !



DISTRIBUTION DU BULLETIN COMMUNAL

Si vous n'avez pas reçu votre bulletin communal dans votre boîte aux lettres, sachez que dans les jours qui suivent la distribution postale, nous déposons une quinzaine d'exemplaires dans les boulangeries de notre commune.

Si votre voisin n'a pas reçu son bulletin communal, faites-lui suivre cette information.

FAIRE PARAÎTRE DE L'INFO DANS LE BULLETIN COMMUNAL

L'objectif du bulletin communal est de relayer l'information locale à l'attention des habitants de notre commune, que ce soit sur la vie sociale, administrative, culturelle, associative ou économique. S'il s'agit d'information commerciale, vous devez contacter la société **Régifo** (tél **071/74.01.37**) qui gère, par convention, les parutions publicitaires qui sont payantes.

Concernant les activités d'associations locales, il suffit d'envoyer par mail à bulletincommunal@baelen.be un fichier en format traitement de texte (type Word) avec vos activités, actualités... Pour les remerciements suite à un décès, une communion, un anniversaire de mariage... la procédure est identique.

Nous sommes ouverts à toute suggestion pour traiter de sujets divers, notamment pour la rubrique « dossier » avec une analyse détaillée, ou en version courte dans la rubrique des nouvelles « en bref ». N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, critiques, idées, coups de cœur, par e-mail (bulletincommunal@baelen.be) ou par téléphone au Bourgmestre, qui gère la coordination (**0476/40.67.14**).

Pour rappel, la date limite de remise des textes est fixée au 15 du mois qui précède la parution. Pensez-y et n'oubliez pas d'anticiper !



Votre commune est également sur facebook !

LE SPW FINANCES ET BPOST S'ASSOCIENT POUR AIDER LES CITOYENS DANS LEURS DÉMARCHES EN LIGNE

Besoin d'aide pour demander un plan de paiement ou une réduction du précompte immobilier ? bpost vous aide à compléter votre demande en ligne.

Comme chaque année, l'avis de paiement relatif au précompte immobilier est envoyé aux contribuables entre début juillet et début octobre. Il s'agit d'environ 1.800.000 courriers qui sont envoyés en l'espace de quelques semaines. Durant cette période, les demandes envers l'administration fiscale wallonne sont nombreuses et les canaux de communication régulièrement saturés.

Le SPW Finances met tout en oeuvre pour améliorer son accessibilité, notamment en permettant à l'usager de réaliser certaines démarches directement en ligne.

Cette année, dans le cadre du Plan d'inclusion numérique, le **SPW Finances et bpost s'associent et lancent un projet pilote pour l'accompagnement des usagers dans la réalisation de leurs démarches en ligne dans certains bureaux de poste.**

Du 07 août au 28 octobre 2023 dans les 17 bureaux mentionnés ci-dessous, bpost vous accueille sur rendez-vous et met à votre disposition un ordinateur muni d'un lecteur de carte d'identité. L'employé bpost vous aidera à vous connecter à la plateforme Mon Espace et à compléter le formulaire.

Le support peut être apporté pour deux types de démarches :

- Demander l'étalement de paiement d'une taxe régionale
- Demander la réduction du précompte immobilier pour maison modeste ou charge de famille.

Comment prendre rendez-vous ?

Vous pouvez prendre rendez-vous directement au bureau de poste faisant partie de l'expérience pilote ou via le contact center de bpost au numéro 02 278 54 32.

Liste des bureaux bpost participants :

AMAY	Rue Emile Vandervelde, 1- 4540 Amay
BASTOGNE	Place du Général Patton, 9- 6600 Bastogne
BRAINE-LE-COMTE	Grand Place, 10- 7090 Braine-le-Comte
DINANT GEMECHENNE	Rue Saint-Jacques, 499- 5500 Dinant
HUY RIVE GAUCHE	Rue Neuve, 47- 4500 Huy
JODOIGNE	Av. des Commandants Borlée, 42- 1370 Jodoigne
LIBRAMONT	L'Aliénau, 106- 6800 Libramont-Chevigny
LIEGE PERRON	Place du Marché, 32-34- 4000 Liège
MARCHE TRIBUNAL	Rue Victor Libert, 28- 6900 Marche-en-Famenne
NAMUR CENTRE	Avenue Fernand Golenvaux, 43- 5000 Namur
NIVELLES CENTRE	Place Albert 1 ^{er} , 5- 1400 Nivelles
OTTIGNIES COEUR DE VILLE	Espace du Coeur de Ville, 15- 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve
PHILIPPEVILLE	Rue de Neuville, 2- 5600 Philippeville
TOURNAI MAIRE	Avenue de Maire, 109- 7500 Tournai
TOURNAI SAINT-MARTIN	Rue Saint-Martin, 23- 7500 Tournai
MONTIGNY-LE-TILLEUL CENTRE	Rue de Landelies, 1- 6110 Montigny-le-Tilleul

Documents et informations dont vous devez disposer au moment du rendez-vous :

Lors de votre rendez-vous, il vous est demandé de vous munir de **vos documents** (courrier ou avis de paiement reçu) et de votre **carte d'identité avec le code PIN** de celle-ci. Vous devez également être en possession du **numéro de registre national de votre conjoint ou cohabitant**.

- Si vous souhaitez faire une **demande de plan de paiement**, vous devez pouvoir donner des informations sur vos revenus et à vos charges (emprunt, loyer,...).
- Si vous souhaitez faire une **demande de réduction du précompte immobilier**, vous devez être en possession des informations relatives à la composition de votre ménage.

En cas de demande de réduction pour charge de famille ou handicap, vous devez joindre les attestations suivantes à votre demande :

- **Personne handicapée** : attestation de reconnaissance du handicap (l'attestation doit stipuler une invalidité d'au moins 66% ou 9 points et le handicap doit être survenu et constaté avant l'âge de 65 ans).
- **Grand invalide de guerre** : attestation de l'administration des Pensions (l'attestation doit stipuler une invalidité d'au moins 100%).
- **Enfant handicapé** : attestation de reconnaissance du handicap (l'attestation doit être au moins de 4 points dans le pilier 1).
- **Garde alternée** : preuve de l'hébergement égalitaire (soit une convention enregistrée ou homologuée par un juge, soit une décision judiciaire prononcée, soit un acte de médiation émanant d'un médiateur agréé)

La Fiscalité wallonne
à la **RENCONTRE DU CITOYEN**

BESOIN D'AIDE POUR RÉALISER VOS DÉMARCHES EN LIGNE?

DEMANDE D'UN PLAN DE PAIEMENT
POUR PAYER VOTRE TAXE

DEMANDE DE RÉDUCTION
DU PRÉCOMPTE IMMOBILIER



Désormais, il vous est possible de
vous faire accompagner chez bpost

Prenez- rendez-vous !



Wallonie

EDIWALL



PLACE
AUX
enfants

© PRESSFOTO - FREEPIK

PLACE AUX ENFANTS

une journée qui rassemble

« PLACE AUX ENFANTS » A POUR VOCATION DE RÉUNIR LES ENFANTS AUTOUR DE LA NOTION DE CITOYENNETÉ LORS D'UNE JOURNÉE AMUSANTE, ENRICHISANTE ET CONVIVIALE.

L'éveil à la citoyenneté commence avec la rencontre de son voisin. Il s'agit, le temps d'une journée, de partir à la découverte des métiers et de mettre en avant les acteurs opérant au sein de notre commune.

• QU'EST-CE QUE « PLACE AUX ENFANTS » ?

« Place aux enfants » est une journée ludique et pédagogique qui propose aux jeunes citoyens, âgés de 9 à 12 ans, de mieux comprendre la société dans laquelle ils se trouvent et le rôle qu'ils ont à y jouer.

Cette journée est l'occasion pour eux d'accéder à des lieux qui sont généralement fermés et de faire connaissance avec le monde des adultes. Encadrés par des accompagnateurs, ils partent à la rencontre d'hôtes d'un jour, acteurs locaux désireux de partager avec eux leur métier, leur passion et leurs valeurs.



UNE JOURNÉE POSSIBLE GRÂCE À DIFFÉRENTS ACTEURS !

Au cours de cette journée, trois acteurs s'unissent : **le comité organisateur, les hôtes d'un jour et les accompagnateurs.**

► LE COMITÉ ORGANISATEUR

Il est chargé de l'organisation concrète de la journée : c'est lui qui élabore le programme, recherche les hôtes d'un jour, réserve les locaux nécessaires, recrute les accompagnateurs, organise les différents circuits proposés aux enfants, diffuse l'information, recueille les inscriptions et supervise la journée.

Il est composé de plusieurs personnes participant à la vie active de la commune, que ce soit à travers l'échevinat de la Jeunesse, d'une association dynamique ou encore du personnel communal.



► HÔTE D'UN JOUR

Pendant une journée, invitez les enfants à découvrir vos activités.

Être hôte d'un jour, c'est :

- Ouvrir la porte de son lieu de travail, de son atelier ou d'une institution implantée dans sa commune.
- Faire découvrir sa passion.
- Éveiller l'enfant à un aspect concret de la citoyenneté à travers une expérience d'adulte.

En accueillant un/des groupe(s) d'enfants, l'hôte d'un jour est prêt à expliquer ce qui le passionne dans son métier ou son hobby et à répondre aux questions des jeunes citoyens.

Lors des différentes rencontres, l'hôte d'un jour partage ses passions, aspirations et choix citoyens à travers la présentation de ses activités.

Par exemple, une infirmière travaillant en maison médicale pourra faire un bandage, mais aussi parler de la volonté de l'équipe de s'impliquer dans tel quartier, d'accueillir telle population, de pratiquer une médecine abordable... Un boulanger pourra expliquer le choix d'une farine bio ou sa volonté d'accueillir de jeunes apprentis et de leur proposer un métier...

Pourquoi être hôte ?

C'est l'occasion de valoriser vos activités auprès des enfants et habitants de votre commune. C'est aussi un moment d'échange avec les enfants, les accompagnateurs et les organisateurs.

En parlant de votre métier, de votre passion, vous pourrez faire part aux jeunes générations de votre expérience en tant que citoyen responsable et, qui sait, peut-être susciter des vocations.

► ACCOMPAGNATEUR

Encadrez et stimulez les enfants durant cette journée de découvertes

Être accompagnateur, c'est :

- Encadrer les enfants.
- Les motiver tout le long de leur journée de découverte.
- Accompagner les enfants dans leurs réflexions et de faire le lien entre les enfants et les hôtes.

L'accompagnateur est un acteur indispensable. Il est important que les enfants soient accompagnés et encadrés, durant cette journée, par des adultes capables d'interagir avec eux de façon constructive.

L'accompagnateur est responsable d'un groupe d'enfants tout au long de la journée. Il est chargé, entre autres, de veiller à leur sécurité. Il occupe également une position de médiateur en animant les discussions lors des visites et en soulignant les liens qui existent entre les hôtes et les valeurs de citoyenneté et de « vivre-ensemble ».

Qui sont les accompagnateurs ?

Peut-être accompagnateur toute personne majeure et responsable, désireuse de participer à l'éveil des enfants à la citoyenneté. Jeunes ou moins jeunes, les accompagnateurs sont enthousiastes et sensibilisés au monde des enfants.

Pourquoi être accompagnateur ?

Cette journée est l'occasion de rencontrer les enfants, les autres accompagnateurs, les hôtes et les organisateurs, et de (re)découvrir votre commune à leurs côtés tout en soutenant un projet amusant et enrichissant.

Être accompagnateur, c'est aussi un plus pour votre expérience personnelle et professionnelle.

Si vous souhaitez être accompagnateur lors de cette journée, vous pouvez contacter Madame Schoubben Laurence : atl@baelen.be



À vous parents,

Votre enfant a entre 9 et 12 ans et se passionne déjà pour le monde qui l'entoure ! « Place aux enfants » lui permettra de découvrir sa commune, ses artisans et ses habitants, tout en s'amusant.

NOTEZ LA DATE DU 14 OCTOBRE 2023 POUR DÉCOUVRIR LES DIFFÉRENTS ACTEURS DE NOTRE COMMUNE.

Un courrier sera adressé aux enfants via les deux écoles communales. Les enfants habitant la commune mais ne fréquentant pas une des deux écoles, recevront également ce courrier par voie postale.

« Place aux enfants » est une initiative des Provinces wallonnes et de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale sous la coordination de l'APW.

source: place aux enfants



LA CHOUETTE CHEVÊCHE

CARTE D'IDENTITÉ :

NOM COMMUN : CHOUETTE CHEVÊCHE
CHOUETTE D'ATHÉNA

NOM SCIENTIFIQUE : ATHÉNA NOCTUA

SURNOM : CHOUETTE DES POMMIERS

FAMILLE : STRIGIDÉS

SIGNES PARTICULIERS : YEUX JAUNES / TÊTE APLATIE

Son nom latin, Athéna, vient de la mythologie grecque dans laquelle Athéna est la déesse de la sagesse et Noctua a pour origine son mode de vie nocturne.

Son plumage brun est tacheté de blanc crème. Son masque facial est bordé d'un liseré blanc formant au-dessus des yeux comme des sourcils. Sa tête semble aplatie et ses gros yeux jaune-citron lui donnent un air sévère. Sur l'arrière de sa tête, on distingue un dessin brun et blanc qui ressemble un peu à un disque facial si bien que lorsque la chouette tourne la tête de 180° nous avons l'impression qu'elle nous regarde toujours. Est-ce une adaptation pour tromper l'éventuel prédateur ?

Visuellement, on ne sait pas distinguer le mâle de la femelle car le plumage est identique. Il y a juste une petite différence de taille : le mâle avec à peine 20 centimètres et la femelle quelques centimètres en plus. Si on n'a pas le couple devant les yeux, il est très difficile de savoir si on a affaire au mâle ou à la femelle.

Le poids moyen se situe aux environs de 180 gr.

Son vol est onduleux avec des battements d'ailes rapides par à-coups comme le font les pics. Elle est capable de pratiquer le vol stationnaire pour repérer ses proies comme le font les faucons crécerelle et les buses.

La petite chouette possède un répertoire varié composé d'une vingtaine de cris et chants différents. Le plus caractéristique est le « guiuu guiuu » proche d'un miaulement que le couple émet au printemps au moment des amours.

Les yeux immobiles, comme tous les rapaces nocturnes, ne lui donnent qu'une vision à 160° degrés compensés par la rotation de la tête jusqu'à 270°. La sensibilité de sa rétine lui permet de passer du crépuscule à la pleine lumière sans être ébloui. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'elle est le rapace nocturne le plus diurne car n'étant pas gênée par la lumière il lui arrive fréquemment de se percher sur

une branche le matin et de prendre un bain de soleil.

Son menu est très varié allant du campagnol au mulot en passant par la musaraigne, les vers de terre et les insectes qu'elle capture au sol. La chasse se pratique généralement au crépuscule, 1 à 2 heures après le coucher du soleil. Comme tous les rapaces, après la digestion, la chouette chevêche se débarrasse des parties non comestibles de ses proies sous forme de pelotes de réjection. Celles-ci sont petites et mesurent plus ou moins 35 mm x 13 mm. Elles sont difficiles à trouver dans la nature car elles se décomposent très vite avec l'humidité.

Où peut-on rencontrer la chouette chevêche ?



Comme son surnom l'indique (chouette des pommiers), on la trouvera volontiers dans les vergers composés de vieux arbres hautes tiges. Elle apprécie particulièrement les pommiers et les poiriers dans lesquels on peut trouver des cavités naturelles creusées par la chute de branches qui lui permettront d'y nicher. Elle fréquente les alentours des villages de campagne où elle trouve les milieux ouverts où elle peut chasser la nuit dans les prairies. Les bocages du pays de Herve lui conviennent très bien car en plus des vergers, elle trouve des prairies séparées par des haies composées de saules têtards dans lesquels elle trouve également des cavités naturelles. Elle profite aussi des fermes, des ruines de maisons ou vieux murs où elle peut s'abriter.

L'accouplement a lieu entre le mois de février et le mois de mars voire début avril si l'hiver est un peu plus long. 3 à 6 œufs blancs seront pondus à intervalle de 2 jours et couvés de 28 à 33 jours.

Les jeunes restent 30 à 35 jours au sein du nid. Après ce délai, ils quittent le nid même s'ils ne sont pas encore aptes à voler. Ils seront tenus à l'œil par les parents qui vont les nourrir encore pendant un mois. Les jeunes étant vulnérables, on estime que la première année de vie, une perte de 70 à 80 % des jeunes est constatée. Les causes de cette perte sont multiples. Il y a le trafic routier qui cause pas mal de perte mais aussi la noyade dans les abreuvoirs à bétail, les prédateurs naturels, les pesticides et la diminution de l'habitat (de moins en moins de vergers, de moins en moins de haies avec les arbres têtards...).

Malgré le fait que la chouette chevêche était vénérée dans la Grèce antique où elle était sacrée ou chez les Romains où elle était associée à Minerve déesse de la clairvoyance, au début du 20e siècle, dans beaucoup d'endroits, elle était accusée d'attirer les mauvais esprits dans les fermes. Pour cette raison, elle était clouée aux portes des granges. Ces pratiques n'ont fait qu'accentuer la diminution du nombre d'effectifs de l'espèce.

Depuis 1972, pour contribuer à la conservation de l'espèce, la chouette chevêche est protégée par la loi ce qui n'empêche pas la diminution du nombre de chouettes. De manière à enrayer cette diminution, des ornithologues placent des nichoirs dans les prairies et les vergers ce qui permet de maintenir une population plus ou moins stable. Avec les opérations qui visent à augmenter le nombre de réserves naturelles et la réhabilitation des habitats naturels, notre petite chouette aura peut-être la chance d'atteindre son espérance de vie de 8 ans.



Christian Desart Guide Nature

LA BIBLIOTHÈQUE

Se situe **rue de la Régence** (rampe à droite de l'Administration communale – ancienne école maternelle).

HORAIRE

Lundi : 14h-17h30

Mardi : fermé

Mercredi : 10h30-18h

Jeudi : 14h-17h30

Vendredi : 14h-17h30

Samedi : 9h-13h



LA BIBLIOTHÈQUE EST AUSSI UNE GRAINTHÈQUE



Vous pouvez y échanger des graines de fruits, fleurs ou légumes issus de votre jardin. En retour, vous choisissez d'autres graines et, une fois rentré chez vous, il ne reste plus qu'à semer, regarder pousser, récolter... Puis échanger à nouveau !

C'EST GRATUIT, BASÉ SUR LE PARTAGE, ET CELA PERMET DE TROUVER DES SEMENCES VARIÉES ET ADAPTÉES À NOTRE TERRITOIRE.

POUR RAPPEL

- ☑ La bibliothèque est gratuite jusqu'à 18 ans.
- ☑ Pour les adultes, la carte PASS coûte 6,00 € par an, pour emprunter à la bibliothèque de Baelen et aux bibliothèques de la province de Liège.
- ☑ Vous ne ressortez votre portefeuille que pour payer quelques centimes d'amende de retard quand vous oubliez de rendre vos livres dans les temps.
- ☑ Vous pouvez emporter 10 livres à la fois pour 4 semaines de prêt.
- ☑ Le catalogue des collections disponibles : mabibli.be

UNE QUESTION ?

CONTACTEZ-NOUS :

☎ 087 76 01 23

✉ bibliotheque@baelen.be

ACTIVITÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE SEPTEMBRE – OCTOBRE

DU 11 AU 15 OCTOBRE

LA FUREUR DE LIRE 2023

La Fureur de Lire, c'est un programme d'activités autour de la lecture et du livre. Un événement annuel qui se déroule en Wallonie et à Bruxelles.

Cette année, le thème sera « Cap au Nord ! ».

LE 11 OCTOBRE / DE 14H À 15H30 / DE 3 À 6 ANS

HEURE DE CONTES GLACÉS

Venez vous installer à la bibliothèque pour un voyage à dos d'ours blancs. Une heure de contes autour du Grand Nord. Incontournable !

Activité gratuite

Inscription souhaitée à bibliotheque@baelen.be ou 087/76.01.23

LES 12 ET 13 OCTOBRES / DE 14 À 17H30

CRÉATION D'UNE FRESQUE

La bibliothèque met à votre disposition du matériel pour transformer une page blanche en aurore boréale ! Venez nous montrer vos talents d'artiste.

Activité gratuite

LE 14 OCTOBRE / DE 9H À 13H

RENCONTRE À L'AVEUGLE

Pour ceux et celles qui se sentent l'âme aventureuse, nous vous proposons des livres "surprises" qui vous emporteront assurément vers de nouvelles contrées.

Le mois d'octobre sonne également le coup d'envoi du Festival des Littératures d'Aventures de la BiLA, restez donc attentifs pour ne rien louper de ce que nous vous préparons pour cet automne !

Retour sur les activités de la bibliothèque :

- Durant ce mois de juillet, la bibliothèque accueillait l'exposition « Qu'est-ce qu'un livre ? Une surprise ». Cette exposition et les animations réalisées autour ont été bien accueillies par les lecteurs intéressés.

- Pendant ce même mois, des transats et des jeux ont été installés sur la pelouse, à l'entrée de la bibliothèque. Les lecteurs et lectrices pouvaient ainsi y passer un petit moment détente. La météo du mois de juillet étant un peu plus capricieuse qu'espérée, nous n'avons pas toujours eu l'occasion de sortir notre matériel. Néanmoins, les jours ensoleillés, l'ambiance vacances était bien présente devant comme dans la bibliothèque ! Vous êtes nombreux à avoir poigné dans notre sélection de lecture pour l'été !

- Les bibliothécaires ont également utilisé ces mois de juillet et d'août, plus calmes, afin de ranger la bibliothèque et de préparer les animations telles que la Fureur de Lire, le festival des Littératures d'Aventures, le Prix Versele et bien d'autres surprises encore !



DATE	DÉTAILS	LIEU	HORAIRE	ORGANISATEUR + INFOS
09/09/2023	<i>Friperie (vente de vêtements)</i>	Foyer Culturel	de 8h30 à 12h30	voir article
09/09/2023	<i>Repair café</i>	Centre culturel de Welkenraedt	13h à 17h	voir article
10/09/2023	<i>Marché Saveurs nature</i>	Espace des Rencontres	de 10h00 à 16h00	Commune de Baelen
17/09/2023	<i>Visite du vignoble à Baelen</i>	RDV à l'ancien couvent à Membach	14h00	LAC (voir article)
23/09/2023	<i>Reprise des ateliers - Groupe Expressions</i>	Foyer Culturel et Cantellerie		voir article
01/10/2023	<i>Balade</i>	Départ du parc communal à Baelen	13h30	Groupe balades
01/10/2023	<i>10ème concert d'église</i>	Eglise de Membach	17h	voir article
03/10/2023	<i>Atelier Intradel</i>	Ecole communale de Membach	de 18h30 à 21h30	voir article
11/10/2023	<i>Heure de contes glacés</i>	Bibliothèque	de 14h à 15h30	voir article
12 et 13/10/2023	<i>Création d'une fresque</i>	Bibliothèque	de 14h à 17h30	voir article
14/10/2023	<i>Rencontre à l'aveugle</i>	Bibliothèque	DE 9H À 13H	voir article
28/10/2023	<i>Soirée des mérites sportif, culturel et associatif</i>	Foyer Culturel		voir article
05/11/2023	<i>Balade</i>	DÉPART DU PARC COMMUNAL À BAELEN	13h30	Groupe balades
11/11/2023	<i>Repair café</i>	Centre culturel de Welkenraedt	13h à 17h	voir article
12/11/2023	<i>Petit-déjeuner Oxfam</i>	réfectoire de l'école de Baelen	dès 7h30	LAC (voir article)

Avis aux personnes et organisateurs de

 BALS en lieux clos ou de MANIFESTATIONS en plein air

Le règlement général de police prévoit une série d'obligations à respecter par les organisateurs de REUNIONS PUBLIQUES EN LIEU COUVERT OU EN PLEIN AIR (bals, méga-soirées, autres festivités)

Toute organisation doit être demandée un mois à l'avance au Collège communal. L'organisateur devra se rendre à la direction de la Police locale pour y fournir tous les renseignements utiles et y recevoir les consignes de sécurité.

Un formulaire ainsi que le texte complet du règlement peuvent être demandés à l'Administration communale ou être consultés sur le site internet de la commune **www.baelen.be** Rubrique Vie administrative – Documents en ligne – Chargement de documents :

« ***Demande d'autorisation pour manifestation en plein air et déclaration de tenue de bal ou manifestation en lieu clos*** »,

ainsi que « ***les articles 105 à 140 de l'Ordonnance de police administrative*** » à respecter.

BALADES***Envie de découvrir votre région ?***

Venez nous rejoindre ! Nous organisons une balade le premier dimanche de chaque mois. Voici nos prochaines dates :

**LES DIMANCHES
1 OCTOBRE ET 5 NOVEMBRE**

Rendez-vous au parc communal de Baelen, rue de l'Eglise à 13h30
De là nous nous rendons en voiture vers le lieu de départ dans la région.

Les balades durent environ 2 heures (± 8km) Chaussures de marche ou de bottes conseillées.

Schoonbroodt Myriam et Hubert : 0488/88.68.45

Flas Gilberte et Louis : 087/76.33.89

**FRIPERIE À BAELEN**

SAMEDI 9 SEPTEMBRE 2023

de 8h30 à 12h30



**VÊTEMENTS AUTOMNE-HIVER POUR TOUS
VÊTEMENTS DE SPORT & DE GROSSESSE
MATÉRIEL DE PUÉRICULTURE**

Plus d'infos (vente, dépôt, avantages) sur liguedesfamilles.be/agenda


FOYER CULTUREL
Rue de la Régence, 1
BAELEN

 **la ligue des familles**



piradomi@yahoo.fr
Dominique Dirick-Pirard 0499/33.69.48
Mara Godefroid-Jost 0498/33.24.02



 **Repair Café** 2023

09/09
11/11

CCV
Au Centre culturel
de Welkenraedt
rue Gretry 10, 4840 Welkenraedt

13H - 17H NE JETEZ PLUS !
WEGWERFEN ?
AUF KEINEN FALL !



 ORDINATEURS
COMPUTER

 PETITS ÉLECTROS
KLEINE ELEKTRO GERÄTE

Renseignements :
087/64 89 05 - repaircafewelk@hotmail.com



Loisirs, Arts et Culture (le L.A.C.) vous convie à son

PETIT-DÉJEUNER ANNUEL

Le dimanche 12 novembre dès 7 h 30 au réfectoire de l'école communale de Baelen, rue de la Régence 1

Au profit des enfants hébergés au Hôme Saint-François à Baelen.

Au programme : produits **Oxfam** et produits locaux.

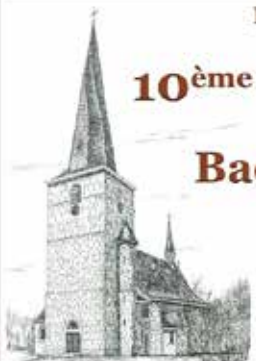
Ambiance sympa et familiale !

PETIT-DEJEUNER A VOLONTE au prix de 12 €
(6 € pour les enfants de moins de 12 ans).

Inscription souhaitée pour le 9 novembre auprès de Nathalie Thönnissen – 0486/90.23.63 – naththonnissen@hotmail.com

Roland Smeets présente

10^{ème} Concert d'église
Baelen - Membach

Dim. 1^{er} octobre 2023, 17h
Église de Membach

Harmonie
Les Échos de la
Berwinne
Aubel





Direction: **Robert Ortman**

Entrée libre! organisation: **shhe** www.sbbe.be

CONCERT EN L'ÉGLISE DE MEMBACH

Dimanche 1er octobre, 17h

10^{ème} édition du concert d'église au sein de notre commune organisée par le "sbbe" (Symphonisches Blasorchester der belgischen Eifel) et son directeur musical Roland Smeets ! Pour cet anniversaire, l'orchestre invité nous vient d'Aubel. Sous la direction de Robert Ortman, cette harmonie de renom nous présentera en l'église de Membach un programme varié, un régal pour tous les auditeurs !

Entrée libre ! Venez nombreux !

Avec le soutien du conseil de fabrique d'église

Pour tout renseignement supplémentaire :
rol.smeets@skynet.be - +32 474 592806

KIRCHENKONZERT IN MEMBACH

Sonntag, 1. Oktober, 17.00 Uhr

10. Ausgabe des Kirchenkonzerts in unserer Gemeinde, organisiert vom "sbbe" (Symphonisches Blasorchester der belgischen Eifel) und seinem musikalischen Leiter Roland Smeets ! Zu diesem Jubiläum kommt das Gastorchester aus Aubel zu uns. Unter der Leitung von Robert Ortman wird uns diese renommierte Harmonie in der Kirche von Membach ein vielseitiges Programm anbieten, ein Genuss für alle Zuhörer !

Der Eintritt ist frei! Wir freuen uns über zahlreiches Erscheinen.

Mit der Unterstützung des Kirchenrates

Für jede weitere Auskunft:
rol.smeets@skynet.be - +32 474 592806

Chers villageois,

La SOCIÉTÉ ROYALE SAINT JEAN À MEMBACH vous rappelle que son café est ouvert tous les dimanches matin de 10 h à 13 h.

Nous vous accueillons pour vous servir votre apéro avant votre repas dominical.

N'hésitez pas à venir nous dire bonjour.

Le comité et les bénévoles et de la Saint Jean."



LES CHIENSHEUREUX

CIRCULER SUR LA VOIE PUBLIQUE, EN WALLONIE, AVEC UN CHIEN.



UNE RÉGLEMENTATION IMPOSE LA RÉUSSITE D'UN TEST DE COMPORTEMENT SOCIAL POUR CIRCULER SUR LA VOIE PUBLIQUE EN COMPAGNIE DE VOTRE CHIEN, EN WALLONIE.

À CHARGE DES COMMUNES D'APPLIQUER CETTE RÉGLEMENTATION SUR SON TERRITOIRE.

En Belgique, la vie canine est exclusivement régulée par la Société Royale St Hubert. Seuls les centres canins officiels reconnus par la St Hubert peuvent vous faire passer ces tests.

Depuis 2008, en tant que centre canin officiel reconnu en Belgique, nous organisons ces tests, et nous n'avons eu que des réussites !

En ce début juillet, 2 juges de la société St Hubert (qui sont des références dans ce domaine) sont venus passer un dimanche ensoleillé sur notre territoire.

Ils ont constaté que nos membres considéraient leur chien comme un digne représentant de leur race, qu'ils avaient les connaissances nécessaires pour circuler sur la voie publique, qu'ils étaient en règle, et qu'ils maîtrisaient leur chien, dans les différentes situations désirées.

Ils ont reconnu l'excellence de notre organisation, et c'est avec plaisir que nos membres ont fêté la réussite de leur Test de Comportement social.

Nous pouvons maintenant continuer, en toute légalité, la suite de nos activités pour le plus grand bonheur de nos chiens.

Vous désirez vous aussi, vivre en toute harmonie avec votre chien, améliorer votre relation avec votre compagnon à 4 pattes, participer à de nombreuses activités en toute légalité et en le respectant comme un digne représentant de sa race. Alors n'hésitez pas, contactez-nous !

Fred.chiensheureux.be@gmail.com

Fred 0475/421216 Messenger Fred Meurisse.



ASBL

CHIENSHEUREUX.BE

Centre d'Instruction
Membach

OBEISSANCE - SOCIABILITE - ECOLE DES CHIOTS - DEFENSE
PREPARATION AUX TESTS ET BREVETS - RECHERCHE EN DECOMBRES

www.chiensheureux.be

0475 42.12.16



NOTRE « FUNDAY ANNUEL » S'EST DÉROULÉ CE 21 MAI 2023 AVEC UNE MÉTÉO TRÈS CLÉMENTE.

La bonne humeur, le plaisir des amateurs et compagnons étaient de la partie.

Ils ont tous rivalisé d'adresse et d'agilité lors des épreuves. Les amateurs ont montré leur perspicacité lors d'observations de plus en plus difficiles.

Encore une fois, cette après-midi a été une réussite totale.

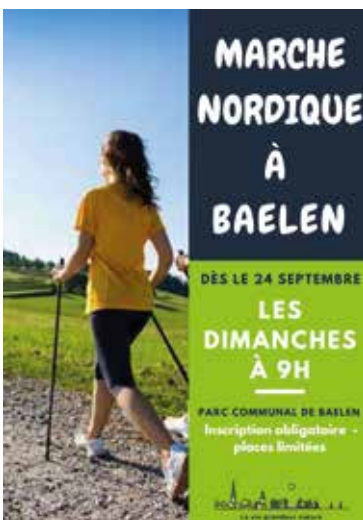
On vous rappelle que nous accueillons les chiots à partir de l'âge de 3 mois (max. 4 mois) et en ordre de vaccination (dont la vaccination contre la Toux du chenil).

Votre chiot va s'épanouir en apprenant tout en douceur l'éducation de base par une méthode positive et sans contrainte.

Pour les conditions générales et renseignements :

<http://kjetco296180171.wordpress.com>

Ou GSM : 0495 855 890 Edith (Si répondeur, laissez votre message, nous vous contacterons au plus vite)



MARCHE NORDIQUE À BAELEN

DÈS LE 24 SEPTEMBRE
LES
DIMANCHES
À 9H
PARC COMMUNAL DE BAELEN
Inscription obligatoire - places limitées

Deux groupes de niveau sont proposés

- **Groupe 1** : Vous souhaitez être actif/ve mais sans partir sur un rythme trop soutenu.
- **Groupe 2** : Pour vous marche nordique rime avec transpiration et progrès au niveau de votre technique. Le rythme dans ce groupe sera donc un peu plus soutenu.

Que vous choisissiez un groupe ou l'autre, la convivialité restera le maître mot, pas d'esprit de compétition en vue. En cas de doute, les coachs pourront vous aiguiller vers le groupe qui vous conviendra le mieux.

Infos pratiques :

- **Séances encadrées** les dimanches à 9h pendant 3 mois au départ du parc communal de Baelen
Inscription obligatoire, places limitées !
- **Prix** : 30 €
(encadrement et assurance compris)
- **Matériel à prévoir** : chaussures adaptées à la marche, bâtons de marche nordique (conseils d'achat possibles auprès des coachs)
- **Inscriptions obligatoires et limitées via ce lien** :
<https://forms.gle/bN7r7VKbjtVtnfFx9>
- **Plus d'infos** : marie-louise.creutz@baelen.be



Les inscriptions via le lien suivant : <https://bit.ly/47grpo5>

Pour cette nouvelle session, **cinq niveaux** vous sont toujours proposés :

- * 0-5 km,
- * 4-8 km (programme 5-10 adouci),
- * 5-10 km,
- * 7-10 km (programme 5-10 renforcé)
- * et 10+.

Infos pratiques :

Lieu de rendez-vous : Parc communal de Baelen

Quand : Les mercredis à 19h et dimanches à 10h pendant 12 semaines à partir du mercredi 13 septembre

Combien : 40 euros/personne (comprend une assurance et 2 séances encadrées/semaine)

Besoin de plus d'infos? arnaud.scheen@baelen.be

GROUPE EXPRESSIONS BAELEN SAISON 2023-2024

REPRISE DES ATELIERS DÈS LE SAMEDI 23 SEPTEMBRE 2023

Chacun a en soi des talents, de la créativité, qui ne demandent qu'à être découverts, exprimés et développés. Apprendre à se connaître, à bouger, à regarder, à bien parler, à vaincre sa timidité, à libérer son corps, sa voix, son esprit, apprendre à faire confiance aux autres et à s'amuser ensemble, à lâcher prise et à exprimer ses émotions, sans crainte, sans stress... quelque soit votre motivation, les ateliers proposés par le Groupe Expressions vous y aideront.

ATELIERS DANSE - samedi dans la salle du Foyer Culturel de Baelen.

- de 9h30 à 10h30 : parents - enfants (dès 5 ans) : un moment de décompression et de partage au travers de la danse. L'enfant peut être accompagné par Maman, Papa, Papy, Mamy, Parrain, Marraïne, ...

L'occasion de se (re)découvrir et de créer de nouvelles complicités mouvementées !

- de 10h30 à 11h30 : enfants de 5 à 9 ans : initiation et développement de la créativité au travers de rythmes divers.

- de 11h30 à 12h30 : pour TOUS : (re)découvrir le plaisir de la danse au travers de classiques musicaux des années 70-80 dans une ambiance décontractée !

NB : les horaires pourront être modifiés en cas d'annulation d'ateliers par manque d'inscriptions.

ATELIER CHANT - samedi de 10h30 à 12h00 dans la salle La Cantellerie.

- Enfants dès 8 ans : travail de la voix, de la respiration, relaxation, interprétation, justesse, rythme, harmonie...sur base de chansons françaises, improvisation, mouvement dans l'espace, ...

NB : le nombre de participants est limité. Le groupe sera homogénéisé par rapport à l'âge des intéressés.



Renseignements et inscriptions :

- ateliers DANSE : Jennifer ERKENS
0496/34 99 75
- atelier CHANT : Marine NIHANT
0477/33 02 64 - 087/76 34 28
marine.nihant@skynet.be





25^{ÈME} JOGGING BAELENOIS LES RÉSULTATS DES BAELENOIS

Maureen Kramer & David Havet

ENORME SUCCÈS POUR CETTE 25^{ÈME} ÉDITION DU JOGGING BAELENOIS ! LES ORGANISATEURS, LE CLUB CYCLISTE BAELENOIS, A PU COMPTER SUR DE NOMBREUX PARTICIPANTS POUR LES 3 COURSES.

148 enfants (1km et 2km) sont partis à l'assaut des rues de notre village et 483 joggeurs ont traversé les chemins, encouragés par un public exceptionnel sur tout le parcours.

Plusieurs courses étaient au programme

Bravo à Maureen Kramer, 1^{ère} Baelenoise (28:51) et à David Havet, 1^{er} Baelenois (25:22). Quelle performance !

Nous félicitons tous les joggeurs et joggeuses qui ont fait de cette édition une véritable réussite.

Nouveauté cette année

Une balade pédestre était au programme. Elle a ravi de nombreux marcheurs (environ 82), adeptes, pour certains, anciennement du jogging.

Cet évènement est rendu possible grâce à nos sponsors, nos bénévoles et surtout grâce aux membres du Club Cycliste Baelenois qui œuvrent pour que tout se déroule parfaitement.

Une fois encore, la soirée a tenu ses promesses !

Une ambiance de fin d'été 😊



Vous pouvez consulter tous les résultats sur le site www.joggingbaelenois.be et les très nombreuses photos des différentes courses sur la page Facebook du jogging baelenois.

➤ **Nous vous rap pelons qu'1€ par participant est versé à une œuvre caritative !**

On vous donne déjà rendez-vous le 14 août 2024 !

P.com	Pos.	Nom	Prénom	Dossard	Temps	Pos/cat.	Cat.	Sexe
1	5	HAVET	DAVID	6030	0:25:22	5	S	Homme
2	9	WIMMER	JULIEN	6305	0:27:30	9	S	Homme
3	13	IMFELD	MAXIMILIEN	6126	0:28:07	12	S	Homme
4	17	BLANCHY	RÉGIS	6357	0:28:17	14	S	Homme
5	18	FRAIPONT	OLIVIER	6083	0:28:21	15	S	Homme
6	21	KRAMER	MAUREEN	6072	0:28:51	1	D	Femme
7	32	WERTZ	FLORENT	6102	0:30:16	24	S	Homme
8	40	LESPIRE	TIMEO	6009	0:30:50	2	EG	Homme
9	51	HERCOT	PIERRE LUC	6235	0:31:13	11	V1	Homme
10	82	LESPIRE	STEVE	6006	0:33:16	19	V1	Homme
11	86	VILVÖRDER	CYRIL	6112	0:33:20	46	S	Homme
12	97	HAVET	JEROME	6291	0:34:02	22	V1	Homme
13	104	NULLENS	DANIEL	6206	0:34:22	9	V2	Homme
14	111	STAINIER	LAURA	6275	0:34:31	4	D	Femme
15	112	COLLE	BENOIT	6353	0:34:32	56	S	Homme
16	115	PEREMANS	ELIAN	6209	0:34:45	13	EG	Homme
17	133	SCHEEN	ARNAUD	6038	0:35:22	62	S	Homme
18	134	DERICHS	MICHELLE	6180	0:35:27	3	A1	Femme
19	135	BAHM	JÖRG	6032	0:35:27	7	V3	Homme
20	146	PELZER	MAXIME	6252	0:36:26	69	S	Homme
21	149	GUTPERREZ	GILLES	6199	0:36:35	70	S	Homme
22	154	TOUDY	ADRIEN	6249	0:36:51	73	S	Homme
23	158	RENSONNET	OLIVIER	6483	0:37:05	35	V1	Homme
24	164	SCHOONBROODT	GAETAN	6096	0:37:14	78	S	Homme
25	166	SPRONCK	CHRISTIAN	6147	0:37:24	8	V3	Homme
26	168	GUSTIN	GILLES	6480	0:37:26	80	S	Homme
27	180	SPARLA	CHRISTIANE	6034	0:37:57	6	A1	Femme
28	182	KLINKENBERG	CHRISTIAN	6328	0:37:58	12	V2	Homme
29	197	AHN	DAVID	6233	0:38:46	87	S	Homme
30	199	NEYKEN	SACHA	6251	0:38:51	88	S	Homme
31	200	VALLE PRADO	CYRIL	6250	0:38:54	89	S	Homme
32	209	JONAS	ALEX	6205	0:39:29	30	EG	Homme
33	214	STAINIER	DELPHINE	6485	0:39:48	7	D	Femme
34	215	OFFERMAN	VINCENT	6226	0:39:49	95	S	Homme
35	219	WILLEM	BERNARD	6498	0:39:56	96	S	Homme
36	220	SLEPSON	NOAH	6267	0:39:57	31	EG	Homme
37	230	DEBOUGNOUX	MATHIS	6228	0:40:34	32	EG	Homme
38	231	AHN	VALERIE	6004	0:40:35	9	A1	Femme
39	242	ROEMERS	JULIEN	6217	0:40:57	97	S	Homme
40	243	COLLIGNON	MICHEL	6074	0:41:02	23	V2	Homme
41	246	MARGREVE	JEAN FRANCOIS	6248	0:41:06	99	S	Homme
42	250	VAN DEN EYNDEN	PIERRE	6031	0:41:13	100	S	Homme
43	251	NEYKEN	CHRISTIAN	6053	0:41:14	24	V2	Homme
44	252	MERTES	CHRISTIAN	6368	0:41:21	53	V1	Homme
45	255	JANCLAES	MARIE	6084	0:41:28	14	D	Femme
46	266	PIRENNE	ANNICK	6105	0:41:46	11	A1	Femme
47	269	MERTES	ADRIEN	6076	0:42:06	102	S	Homme
48	270	PALM	GREGORY	6257	0:42:06	103	S	Homme
49	274	CIARNIELLO	NATHAN	6245	0:42:21	35	EG	Homme
50	276	GANSER	MATT	6210	0:42:27	36	EG	Homme
51	278	SERVAIS	HUGO	6211	0:42:29	37	EG	Homme
52	281	D ASCENZO	ALEXIS	6062	0:42:36	107	S	Homme
53	283	MATHIEU	GILLES	6150	0:42:41	108	S	Homme
54	289	MIGNOT	ANNE-LAURE	6041	0:42:53	16	D	Femme
55	295	SMETS	NOEMIE	6468	0:43:01	18	D	Femme
56	296	COLLE	CHARLOTTE	6389	0:43:01	19	D	Femme
57	297	PIRNAY	MAXIME	6470	0:43:02	115	S	Homme
58	307	KERZMANN	SEBASTIEN	6216	0:43:30	60	V1	Homme
59	308	MARTIN	FRIEDRICH	6495	0:43:35	119	S	Homme
60	310	STUMP	MICHAËL	6466	0:43:36	120	S	Homme
61	313	SLEPSON	LUCA	6266	0:43:38	38	EG	Homme
62	317	JUCHTMANS	JONATHAN	6487	0:43:48	122	S	Homme
63	328	LAUSBERG	CHRISTOPHE	6196	0:44:19	127	S	Homme
64	333	VOLON	MARIE	6200	0:44:35	24	D	Femme
65	338	DOCQUIER	MAT	6202	0:44:47	39	EG	Homme
66	339	DELHAES	CELINA	6003	0:44:50	26	D	Femme
67	341	MEYS	TOM	6262	0:44:51	130	S	Homme
68	352	LEDOUX	BERNARD	6214	0:45:14	134	S	Homme
69	356	PONCELET	LUCAS	6130	0:45:30	135	S	Homme
70	358	DEJALLE	DAVID	515	0:45:35	72	V1	Homme
71	360	SCAILLET	LOUIS	6107	0:45:44	42	EG	Homme
72	361	CIARNIELLO	FREDERIC	6325	0:45:45	136	S	Homme
73	363	RADERMECKER	AYMERIC	6239	0:45:49	138	S	Homme
74	373	MAGERMANS	CAROLINE	561	0:46:10	22	A1	Femme
75	374	CROSSET	FANNY	6302	0:46:10	29	D	Femme
76	375	COLLE	JEAN PIERRE	6327	0:46:14	17	V3	Homme
77	379	RENSONNET	CLARA	6482	0:46:23	9	EF	Femme
78	381	HOCHSTENBACH	LOIC	6473	0:46:37	43	EG	Homme
79	388	SCAILLET	LOLA	6104	0:47:16	10	EF	Femme
80	390	SCHLOSSMACHER	EDGARD	6026	0:47:27	5	V4	Homme
81	392	CNYRIM	SERGE	6212	0:47:28	20	V3	Homme
82	397	CHEVOLET	VALERIE	6285	0:47:36	11	A2	Femme
83	401	BRACH	CHRISTOPHE	6273	0:48:02	75	V1	Homme
84	404	MARGREVE	LOUISE	6213	0:48:10	13	EF	Femme
85	407	BROCKHANS	ANDREA	6261	0:48:36	25	A1	Femme
86	409	NYSSSEN	ZOË	6027	0:48:38	31	D	Femme
87	410	BAHM	PAULINE	6334	0:48:38	32	D	Femme
88	411	HARDY	NICOLAS	6224	0:48:48	44	EG	Homme
89	412	FRANCOIS	CEDRIC	6283	0:48:49	76	V1	Homme
90	433	RAUSCH	MARY	6195	0:50:46	15	EF	Femme
91	439	JULAKHOT	THONGBAI	6054	0:51:34	5	A3	Femme
92	457	DUCKERS	SOPHIE	6219	0:54:34	32	A1	Femme
93	459	COLLE	FRANCIS	6073	0:55:02	41	V2	Homme
94	466	NIX	ELISE	6204	0:57:56	21	EF	Femme
95	469	JULÉMONT	RICHARDA.	6022	1:00:47	9	V4	Homme



Alléluia !

Il nous ouvre la vie

Unité Pastorale **Baelen-Welkenraedt**

Horaire des messes dans nos églises

Membach	Baelen	Welkenraedt	Henri-Chapelle	Herbesthal-Baum
Saint Jean-Baptiste	Conversion de S Paul	Saint Jean-Baptiste	Saint-Georges	Sacré-Coeur



1^{er} dimanche 10h 2^e dimanche 10h 3^e dimanche 10h 4^e dimanche 10h 4^e dimanche 9h30
Samedis 18h à Welkenraedt 5^e dimanche : KTcom de 9h30 à 12h Welkenraedt
Lundis 17h à Welkenraedt ; Mardis 8h40 à Henri-Chapelle ; Mercredis 8h30 à Welkenraedt

SUIVEZ L'ACTUALITÉ de UPBW : VISITEZ NOTRE SITE WEB

<https://upbw.be>

Connaissez-vous notre page FB ?

<https://www.facebook.com/UPBaelenMembachHenrichapelleWelkenraedt>

N'hésitez pas de devenir membre du groupe FB géré par UPBW :

Groupe "Les amis de l'UPBW"

Adresse de contact :

Unité Pastorale Baelen-Welkenraedt

Secrétariat ouvert mardi et mercredi, de 9h30 à 12h.

✉ 4840 WELKENRAEDT - rue de l'Église, 23

☎ 087 880 259

💻 upbw-secretariat@skynet.be



Bénédiction des chiens (Club canin « Chiens heureux »)

Une bénédiction des chiens et de leurs propriétaires aura lieu le 14 octobre 2023 à 11 heures sur le parvis de l'église de Membach.

Bienvenue à tous les maîtres et leurs chiens (même si vous n'êtes pas membre du club).

Messe de quartier Le dimanche 10 septembre à 10 heures, dans la rue Ma campagne.

Invitation pour toute la communauté pastorale Baelen – Welkenraedt, mais aussi tout particulièrement aux habitants des rues avoisinantes de la rue Ma campagne.



Le 17 septembre

Visite du vignoble « clos du chèvrefeuille » à Baelen

Il se situe près du chemin qui forme l'ancienne frontière belgo-prussienne et qui relie la ferme Roereken à la rue Stendrich située sur le territoire de Membach.

C'est lors de la visite du vignoble d'un ami habitant au sud de l'Allemagne que Monsieur Hubert Miessen découvrit sa nouvelle passion. Ce sont les « cépages interspécifiques » qui ont suscité sa curiosité, son intérêt et son envie de se lancer dans cette nouvelle aventure en plantant 100 ceps en 2009.

De 2012 à 2014 il suivit la formation de « wijnbouwer-wijnmaker » à Hasselt.

Il continue de préparer son futur vignoble dans le but d'y planter 3 cépages plus robustes (Pinotin, Solaris et Zweigelt bleu) qui mûrissent plus vite.

Aujourd'hui il possède sur sa propriété 1100 ceps de vigne qu'il entretient presque entièrement lui-même. C'est un travail qui lui procure beaucoup de plaisir.

Cela reste un hobby dans et avec la nature.

Les conditions du sol et le climat limitent le choix des cépages. Néanmoins, il réussit à produire un bon vin sur le versant sud du Giesberg.

**14h00 RV au parking situé près de l'ancien couvent
à Membach rue du Pensionnat**

Promenade à pied le long de la route du Stendrich

14h30 Visite

Frais : Participation libre



Stage Multisports Baelen juillet 2023

La troisième édition du stage multisports à Baelen s'est déroulée la semaine du 17 au 21 juillet. Les stagiaires ont pu découvrir et pratiquer les sports proposés par les associations sportives de la commune comme le football, le volley-ball, le tennis de table, le badminton, la gymnastique. Ils ont également pu être initiés au karaté, au breakdance, au karting, à la danse, au minigolf et à de nombreuses autres activités sportives tout au long de la semaine.

En plus du traditionnel spectacle de clôture, les enfants ont pu profiter des châteaux gonflables et des grimages mis en place sur l'Espace des Rencontres à l'occasion de la fête nationale du 21 juillet.

Merci aux clubs et associations sportives pour leur partenariat avec notre stage.

Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous l'an prochain pour la quatrième édition qui se tiendra début juillet 2024 !





Association pour la
Sauvegarde du Ciel et de
l'Environnement Nocturnes

ASCEN

ASBL

info@ascen.be

www.ascen.be



NUIT DE L'OBSCURITÉ

SAMEDI 14 OCTOBRE 2023

www.nuitdelobscurite.be

Quand on parle de pollution, on pense immédiatement aux déchets, à la pollution de l'air ou de l'eau, voire à la pollution sonore. Par contre il existe une forme de pollution beaucoup moins connue, qui a pourtant des impacts non négligeables sur l'environnement et qui **augmente de 5 à 10% chaque année** : la « **pollution lumineuse** ».

Issue de l'éclairage public, commercial, industriel et résidentiel, une quantité importante de lumière est diffusée dans l'atmosphère, produisant des halos orangés au-dessus des routes et des agglomérations, mais aussi de l'éblouissement et de la lumière intrusive.

La pollution lumineuse gêne fortement les astronomes dans leurs observations du ciel nocturne. **La Voie Lactée est ainsi devenue invisible** pour la majorité des Belges.

Mais ce n'est pas le seul aspect négatif car ces nuisances lumineuses ont aussi des impacts sur les milieux naturels en affectant la faune et la flore. La lumière artificielle perturbe les écosystèmes, soit en piégeant les espèces animales qui sont attirées vers les sources lumineuses, comme les papillons nocturnes, soit en gênant le développement des espèces qui fuient la lumière. La migration de certains oiseaux est également affectée puisqu'ils se guident sur les étoiles.

En Belgique, il existe de nombreuses espèces animales qui vivent la nuit : les chauves-souris, les sangliers, les cerfs, les la-



pins, les hérissons, les grenouilles... La liste est longue et il faut prendre conscience qu'entendre chanter un merle en pleine nuit près d'un réverbère n'est pas très naturel.

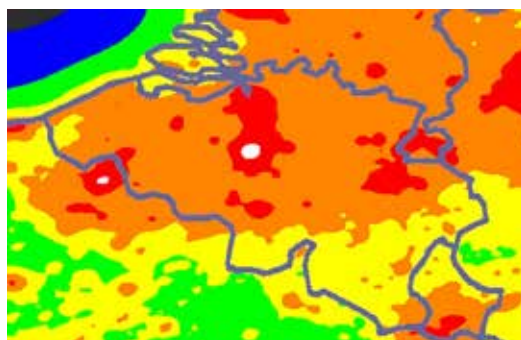
Les éclairages mal conçus ou trop puissants sont la source d'un gaspillage important d'énergie : **30 à 50% du flux lumineux est dirigé vers le ciel** et le plus souvent toute la nuit, même là où ce n'est guère nécessaire.

Il existe pourtant des solutions techniques qui pourraient réduire ce gaspillage de lumière. Celles-ci nous permettraient non seulement de mieux voir le ciel la nuit, mais aussi de **consommer moins d'électricité** et donc de produire moins de CO₂ et ainsi de ne pas contribuer au réchauffement climatique.

Bien sûr, il faut que les gens voient clair, mais quand on regarde ce qui se passe dans nos villes et nos villages, l'éclairage extérieur pourrait être largement réduit sans pour autant porter atteinte à notre sécurité.

Face à cette situation, la « **Nuit de l'Obscurité** » essaie, à travers diverses activités, d'informer le public et les responsables politiques de l'intérêt à éclairer de façon plus raisonnée et plus raisonnable.

Depuis 16 ans déjà, nous organisons cet événement dans les trois régions du pays.





Régler cette fuite de mazout, pourquoi repousser à demain ?



Quel soulagement pour vous et l'environnement ! Car désormais, vous pouvez compter sur Promaz (*) si vous suspectez une pollution du sol due à une fuite de votre réservoir de mazout ou d'une de ses conduites. En effet, Promaz est un fonds qui vous aide à réaliser l'assainissement de votre sol ou qui intervient financièrement, même pour des assainissements déjà réalisés par le passé.

Pourquoi Promaz ?

Quel soulagement pour vous et l'environnement ! Car désormais, vous pouvez compter sur Promaz (*) si vous suspectez une pollution du sol due à une fuite de votre réservoir de mazout ou d'une de ses conduites. En effet, Promaz est un fonds qui vous aide à réaliser l'assainissement de votre sol ou qui intervient financièrement, même pour des assainissements déjà réalisés par le passé.

L'assainissement d'une telle pollution peut être particulièrement coûteux. C'est pourquoi le Fonds Promaz a été créé. Résultat d'un accord de coopération entre les autorités fédérales et régionales, le fonds a pour mission de traiter ce type de pollution et d'assainir les sols.

Qui peut en bénéficier ?

Tout propriétaire ou utilisateur final qui constate une pollution du sol liée à une fuite d'un réservoir de mazout ou d'une de ses conduites, ou qui a déjà effectué l'assainissement du sol par le passé, peut prétendre à l'intervention financière du fonds ou à l'exécution des travaux d'assainissement nécessaires.

Promaz est là pour les bâtiments à fonction résidentielle (maisons unifamiliales ou plurifamiliales, appartements, maisons avec un espace dédié aux activités professionnelles) ou à fonction non résidentielle (immeubles de bureaux, écoles, hôpitaux, maisons de repos, édifices religieux, hôtels...). Il peut s'agir de réservoirs de mazout encore en service, mais également de réservoirs mis hors service ayant occasionné par le passé une pollution du sol.

Comment soumettre une demande d'intervention ?

Pour savoir si vous êtes admissible à l'intervention du Fonds Promaz, nous vous conseillons de consulter le site web www.promaz.be. En répondant à quelques questions dans la rubrique « Faites le test », vous saurez immédiatement si vous pouvez prétendre à une intervention de Promaz. Les demandes d'intervention peuvent se faire via le formulaire en ligne sur le site web ou en envoyant un courrier recommandé.

Vous avez encore des questions ?

Vous pouvez toujours contacter Promaz pour plus d'informations

Par e-mail : info@promaz.be

Par téléphone : 0800 63 636

Promaz est joignable du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00.

Promaz

Quel soulagement

(*) L'intervention de Promaz s'effectue en vertu des dispositions de l'accord de coopération, tel qu'il est en vigueur a) à la date de la demande, b) sur base de la liste des priorités de Promaz et c) en fonction et à concurrence des moyens financiers disponibles de Promaz (art. 16 de l'accord de coopération).

